



Nanterre, le lundi 25 janvier 2016

SNUipp-FSU 92

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD comporte plusieurs points à l'ordre du jour, dont l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Les différents sujets proposés aux enseignants pour passer cet entretien sont le reflet de la complexité de la fonction de directeur d'école. En effet, ces personnels ont à effectuer de multiples tâches, aussi bien humaines, que pédagogiques, administratives et institutionnelles. Pour pouvoir se concentrer sur ces missions primordiales pour le fonctionnement de l'école, ils ont besoin de temps. Pour cela, il faut que leurs tâches administratives soient simplifiées. Dans une lettre du 20 avril, en réponse au courrier du SNUipp-FSU, la ministre affirmait que « *dès la rentrée 2015 un protocole simplifié serait proposé* » aux directrices et directeurs d'école dans chaque académie. Or, près de six mois après, l'engagement n'est pas tenu. C'est dans ce cadre-là que le SNUipp-FSU a appelé les directrices et directeurs à s'engager dans l'action « *Maintenant on simplifie nous-mêmes* » et invite les conseils des maîtres à envoyer une motion aux IEN et aux DASEN expliquant cette action. Dans notre département, un groupe de travail issu du CTSD mené l'an dernier avait permis de cibler concrètement quels étaient les éléments à simplifier en priorité. Nous en attendons toujours la mise en pratique. Les directrices et directeurs doivent pouvoir exercer leurs missions sereinement.

D'autre part, aujourd'hui, nous souhaitons vous alerter sur un autre sujet qui nous préoccupe particulièrement. Il s'agit de la crise du remplacement. En ce moment, dans les écoles, très peu de remplacements de courte durée peuvent être assurés, et les congés longs ne sont pas toujours remplacés. Les brigades sont en poste et les ZIL sont, pour la plupart d'entre eux, sur des remplacements longs. Il y a même des écoles dans lesquelles des compléments de temps partiels ne sont pas assurés depuis plusieurs semaines. Cette situation désorganise profondément la vie des écoles, et met à mal le travail des élèves et des enseignants. Les élèves sont répartis dans les classes, qui montent parfois à des effectifs tels qu'il peut s'avérer difficile de pouvoir tous les asséoir. Dans ce cadre, il est évidemment impossible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions.

Cette crise du remplacement non seulement aggrave les conditions de travail des enseignants dans leur classe, mais elle devient insoutenable pour les collègues remplaçants, notamment les ZIL. Certains sont envoyés sur des remplacements longs, puis peuvent être déplacés, parfois en pleine journée alors qu'ils sont en train de faire classe, dans une autre école dans laquelle il manque un enseignant. D'autres sont placés sur un poste vacant et découvrent, une fois installés sur le poste, qu'ils ne toucheront plus d'ISSR. L'administration dit privilégier la continuité du service, mais où est cette continuité du service lorsqu'on arrache du jour au lendemain un enseignant qui se trouve sur un poste depuis plusieurs semaines alors que la mission de remplacement est loin d'être terminée et pour lequel il avait été dit au remplaçant qu'il restait ?

Les remplaçants ne doivent pas devenir des pompiers envoyés d'une école à l'autre pour éteindre les incendies.

Pour pallier à cette crise, dans certaines circonscriptions, on demande même aux conseillers pédagogiques, aux directeurs d'école ou aux coordinateurs REP d'assurer des missions de remplacements. Où est le respect du choix des collègues d'exercer sur un type de poste spécifique ? Où est la reconnaissance du travail ? Le SNUipp-FSU92 rappelle son exigence du respect des missions de chacun.

Cette situation est ressentie de façon très violente pour l'ensemble des enseignants, que ce soient les personnels remplaçants ou les adjoints, et participe de la dégradation des conditions de travail, ce qui a notamment pour conséquence l'augmentation des congés maladie.

Ce n'est pas la première fois, malheureusement, que nous intervenons sur cette problématique. Nous sommes conscients que vous n'allez pas inventer de nouveaux postes et y mettre des personnels d'un coup de baguette magique. Nous sommes conscients que vous avez décidé de créer des postes de brigades en nombre important pour la rentrée prochaine. Nous sommes conscients également que le versement des ISSR ne dépend pas directement de votre volonté. Mais nous vous demandons de prendre en compte la souffrance engendrée par cette situation et de traiter les personnels avec une attention particulière.

Il n'est plus possible pour nos collègues d'entendre qu'ils n'auront plus les indemnités sur lesquelles ils comptent chaque mois, parce qu'un logiciel informatique ne le permet pas. Nous vous demandons qu'une solution soit trouvée pour que les personnels remplaçants placés sur des postes vacants puissent continuer à percevoir des indemnités de remplacement (autre indemnité créée, intervention au ministère, par exemple...)

Ce n'est pas aux enseignants, qui font leur maximum pour exercer un métier complexe, de subir de cette façon la situation de manque de postes et de personnel.